

PRÉPARATION D'UN DOSSIER VISUEL

DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION
DES CANDIDATES, CANDIDATS QUI ONT DÉPOSÉ
UNE DEMANDE D'ADMISSION AU SERVICE DE L'ADMISSION
POUR LE PROGRAMME DE
BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES

Profil pratique artistique
Profil enseignement

ÉCOLE DES ARTS VISUELS
ET MÉDIATIQUES



7 octobre 2011

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration d'Élizabeth Reid. Nous remercions la direction des Programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques de l'UQAM pour sa participation.

**CE QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER VISUEL
POUR UN ÉTUDIANT QUI A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'ADMISSION AU
SERVICE DE L'ADMISSION DE L'UQAM POUR LE
BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES**

- **Un feuillet de présentation** sur lequel on retrouve : le nom du candidat, sa date de naissance (jj/mm/aaaa), son adresse postale, son numéro de téléphone et S'IL Y A LIEU, son code permanent universitaire.
- **Le dossier visuel**, constitué à partir des éléments suivants : vingt images fixes de travaux personnels en arts visuels et médiatiques, sous forme numérique (sur un CD-Rom) ou sur support conventionnel (diapositives 35mm, impressions sur papier) (voir **COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT LE DOSSIER VISUEL**).
*Pour les extraits vidéo, sonores, ainsi que les images animées, voir les critères indiqués à la rubrique **DOCUMENTS VISUELS SUPPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE JOINTS AU DOSSIER**.*
- **Une liste descriptive des travaux personnels présentés** doit accompagner le dossier visuel : nom du candidat, titre, date, médium et format (hauteur x largeur x profondeur).
- **Un texte d'une page**, dactylographié et expliquant votre motivation à entreprendre des études en arts visuels et médiatiques à l'UQAM.
- **Un curriculum vitae**. Seulement pour les candidats adultes (âgés de 21 ans et plus) qui font une demande d'admission basée sur la reconnaissance de leur expérience pertinente dans le domaine des arts visuels et médiatiques, ceux-ci doivent joindre **deux exemplaires** de leur curriculum vitae. Le premier doit accompagner la demande d'admission, le second doit accompagner le dossier visuel.
- **Une copie de votre relevé de notes (non officiel)** si votre base d'admission est le DEC ou si vous avez fait des études universitaires.
- **Une enveloppe préaffranchie** (de bonne dimension) doit obligatoirement accompagner le dossier visuel. À la suite de l'analyse des dossiers, le Programme de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques s'engage à réexpédier uniquement les dossiers visuels accompagnés d'une enveloppe de retour préaffranchie (veuillez faire peser votre enveloppe). Les autres dossiers seront conservés à l'Université pendant une période de 30 jours à compter de la date limite d'admission. Après ce délai, l'Université pourra disposer des dossiers non-réclamés.

Tous les documents doivent être imprimés (feuillet de présentation, liste descriptive, texte d'une page, CV, relevé de notes) et non sauvegardés sur le CD. Sur le CD, ne doit qu'apparaître les images.

ÉVALUATION DU DOSSIER VISUEL

Tous les candidats doivent soumettre un dossier visuel démontrant leurs compétences dans une formation générale de base en arts visuels ou médiatiques.

Le dossier devra faire état de connaissances et d'expériences dans certains axes parmi les suivants: dessin, peinture, sculpture, arts d'impression, photographie, vidéographie, arts médiatiques, etc.

Critères d'évaluation du dossier visuel :

Tous les dossiers soumis seront évalués par un jury d'admission selon les critères suivants :

- Présentation générale du dossier visuel et des documents soumis; lettre de motivation (intérêts à l'égard du programme d'études et qualité de l'expression écrite);
- Acquisition du langage visuel de base en arts visuels et médiatiques (idéalement, le dossier devra faire montre de connaissances et d'expérience dans quelques axes parmi les suivants: dessin, peinture, sculpture, arts d'impression, photographie, vidéographie, arts médiatiques, etc.);
- Habileté dans l'utilisation des moyens plastiques et le cas échéant, technologiques;
- Qualité du contenu des réalisations et approche personnelle.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT LE DOSSIER VISUEL

Chaque document photographique (fichier numérique, image imprimée ou diapositive) ne doit présenter qu'une seule réalisation.

Une réalisation peut être présentée sur plusieurs documents photographiques, par exemple : un tableau sur le document numéro 01 et un détail du même tableau sur le document 02; une sculpture vue sous différents angles; diverses parties d'une installation.

Il est recommandé de soumettre des reproductions de réalisations récentes n'excédant pas cinq ans et de présenter les travaux, sans effet de montage, en incluant dans le document photographique l'espace environnant immédiat (mur, lieu d'exposition).

Les vingt documents doivent correspondre exactement à la liste descriptive mentionnée plus haut.

CD-Rom : sur un CD-Rom compatible PC, inscrire une identification comprenant : nom et prénom du candidat, date de naissance (jj/mm/aaaa). Les fichiers à l'intérieur du CD-Rom doivent être des images en format jpg, identifiées uniquement avec des numéros de 01 à 20 (01.JPG, 02.JPG, ..., 20.JPG). La dimension maximale de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 Mo.

Images imprimées ou diapositives : vingt reproductions photographiques sur papier dont la dimension ne dépasse pas 8 ½ x 11 pouces ou vingt diapositives (35mm) présentées sous enveloppe translucide. Chacun de ces documents doit comprendre les éléments d'identification suivants: nom et prénom du candidat, date de naissance (jj/mm/aaaa); numérotation de 01 à 20; un point rouge dans le coin inférieur gauche indiquant le sens de la lecture du document photographique.

DOCUMENTS VISUELS SUPPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE JOINTS AU DOSSIER

Un maximum de trois extraits (**durée maximale : une minute chacun**) de bandes vidéo, de projets sonores ou d'images animées sur **CD-Rom, DVD** ou **VHS**. Ces documents doivent être clairement identifiés au nom du candidat. Inclure ces éléments dans la liste descriptive des travaux personnels.

CD-Rom ou DVD : document en format numérique (.mov, ou.avi; DVD vidéo NTSC, sans restriction de région (sinon restreint à la région 1 - É.-U. et Canada et sans interface de navigation). Le disque doit être compatible avec un ordinateur ou lecteur domestiques. Soumettre un maximum de trois extraits choisis ou identifier très clairement le minutage des extraits soumis.

VHS : document vidéo en format analogique (cassette VHS, enregistrement NTSC). Placer la bande au tout début de l'extrait.

Aucun autre document ne doit apparaître sur le disque ou la cassette. Ces extraits doivent être regroupés sur un support distinct du CD-Rom contenant les vingt images fixes du dossier visuel mentionné plus haut.

Tous les documents numériques doivent pouvoir être consultés à partir d'ordinateurs et de logiciels grand public. Il est fortement recommandé de vérifier votre matériel avant de le soumettre afin de vous assurer qu'il fonctionne convenablement. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne à l'École des arts visuels et médiatiques intacte et dans un format approprié.

À NE PAS FAIRE

- aucun fichier en format .tif, .psd, .eps, .bmp, .tga, .swf;
- aucune présentation PowerPoint, HTML ou autre;
- aucun fichier compressé (au moyen de WinZip ou Stuffit, par exemple) ;
- aucun hyperlien menant à des sites Internet;
- aucun matériel nécessitant le téléchargement ou l'installation d'un logiciel, d'un plugiciel (plug-in), d'une extension ou d'autres programmes exécutables;
- aucun document ou fichier par courriel.

NE PAS SOUMETTRE DE TRAVAUX ORIGINAUX.

L'évaluation du dossier visuel s'effectue uniquement sur la base des éléments déposés. **TOUTE AUTRE PRÉSENTATION POURRA ÊTRE REFUSÉE PAR LE PROGRAMME DE 1^{er} CYCLE EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES.** Tout autre élément ajouté au dossier (lettre de recommandation, coupure de presse, etc.) ne sera pas étudié.

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier doit être glissé dans une enveloppe (format légal) portant au recto les indications suivantes: le nom du candidat, sa date de naissance (jj/mm/aaaa) et le programme pour lequel le dossier visuel est présenté. Il est important, afin d'éviter des manipulations inutiles, de **NE PAS** attacher, brocher ou fixer les items demandés.

Pour les candidats étrangers, le dossier visuel doit être reçu pour le **15 février** et pour les candidats canadiens, le dossier visuel peut être déposé en personne ou mis à la poste pour être reçu le **1^{er} mars** à l'adresse suivante :

Par courrier

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Direction des programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques
École des arts visuels et médiatiques
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3P8

En personne

Au secrétariat des programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques situé au pavillon Judith-Jasmin, local J-4075 (405, rue Ste-Catherine Est, Montréal; entrée métro Berri-UQAM)

Téléphone: (514) 987-3665

Les heures d'ouverture sont de **9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30** du lundi au vendredi

AIDE-MÉMOIRE	AVEZ-VOUS TOUS LES ÉLÉMENTS REQUIS DANS VOTRE DOSSIER VISUEL?
	<input type="checkbox"/> Feuille de présentation
	<input type="checkbox"/> Enveloppe préaffranchie
	<input type="checkbox"/> CD ou photos ou impressions numériques
	<input type="checkbox"/> Relevé de note non officiel (DEC ou universitaire)
	<input type="checkbox"/> Lettre de motivation imprimée
	<input type="checkbox"/> Liste descriptive de vos travaux imprimée
	<input type="checkbox"/> CV imprimé (si vous avez 21 ans et plus – base expérience seulement)
<input type="checkbox"/> Vidéo ou DVD	

Le masculin est utilisé dans cette brochure sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.